

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 31 octobre 2016

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean-Claude, SORSANA Henri, SEGHI Martine, MARTIN SCHNEIDER Marielle, MENGEAUD Louis, GIOVANELLI Jean Pierre, CARLIN Raymond et SAINT MARTIN Delphine.

Absente non représentée : Mme Giraud Laury

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Approbation du compte rendu du 02 septembre 2016 à l'unanimité après les précisions suivantes : réunion d'une commission finance sur le budget communal, point avec le service de la Communauté d'agglomération de Grasse concernant l'étude économique sur l'auberge restaurant ainsi qu'un rapport sur l'action insertion déléguée à M. le Maire à la demande de Mme Schneider ; l'étude de sol en points divers concernait les travaux du cimetière du Prignolet ;

* * * * *

Préambule

Rappel par M. le Maire du rôle du Président de séance, du temps de parole accordé aux conseillers municipaux lors des délibérations ainsi que de l'intervention du public uniquement en fin de séance.

Remerciements aux conseillers ayant participé à la commission finance et au point sur le dossier du Chanan avec les services de la CAPG. Remerciements également au public présent.

A la demande de Mme Schneider, validée par l'unanimité du Conseil Municipal, un enregistrement audio de la séance sera effectué.

Remise en question par Mme Schneider de l'étude économique de l'auberge restaurant réalisée par initiative Terre d'Azur qui n'a pris uniquement en compte l'activité de l'auberge du Mas avec notamment un panier moyen estimé à 35€ ainsi que du mode de gérance envisagé tel qu'un bail commercial. M. Henri rappela que ce montant élevé pour un panier moyen pourra être compensé par une fréquentation revue à la hausse afin de pouvoir garantir un chiffre d'affaires identique à l'étude et de ce fait le maintien du loyer prévu. M Carlin indiqua que la réalisation d'une d'étude appartiendrait au futur gérant étant donné que ce dernier devra investir dans l'équipement de l'auberge. Cette étude, selon M. Giovanelli, n'engage en rien la Commune. Une étude complémentaire pourra se faire grâce a un bénévolat qualifié afin de définir plus précisément l'activité future.

Les délibérations 10 et 11 Organisation et paiement pendant l'heure méridienne Année scolaire 2016/17 et Aide financière de la commune aux repas durant l'heure méridienne annulées suite au maintien du tarif initial voté en septembre 2016.

Délibérations et votes pour :

1. DM Budget Principal

Décision modificative n°3 au budget principal Commune : virement de crédit afin de reporter l'application de la hausse des impôts locaux, du réaménagement des crédits et la diminution des dépenses sur des travaux prévus mais non engagés en 2016.

Le tableau de bord, présenté par les comptables de la commune, nous présentent sur ce budget un solde en trésorerie d'environ 27 000 € permettant de solder les opérations en cours telles que le lavoir du Prignolet et les diverses factures en attente mais la rigueur budgétaire s'imposera afin d'assurer l'équilibre budgétaire et si possible un report du fonctionnement 2016 à l'investissement 2017.

| Désignation | Diminution sur crédit ouvert | Augmentation sur crédit ouvert |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| D 1641 emprunts en euros | | 703.01 € |
| D2313 237 Agencement locaux Mairie | 703.01 € | |
| R7311 Contribution direct | 40 000 € | |
| R73111 Taxe foncière et d'habitation | | 40 000 € |
| R778 Autre produit exceptionnel | 1 800 € | |
| R 7788 Produits exceptionnels divers | | 1 800 € |

Acceptée à l'unanimité

2. DM Budget Eau

Décision modificative n°3 au budget annexe Eau et Assainissement afin de réajuster les dépenses imprévues en investissement pour couvrir l'amélioration des réseaux.

| Désignation | Diminution sur crédit ouvert | Augmentation sur crédit ouvert |
|------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| D6162 sur biens immobiliers | 1 100 € | |
| D61521 bâtiments publics | | 1 100 € |
| D020 Dépenses imprévues | 1 665 € | |
| D2315 181 amélioration des réseaux | | 1 665 € |

Sur ce sujet, remerciements aux employés municipaux pour leur mobilisation afin d'assurer le maintien de la distribution d'eau. M. Carlin, ayant participé aux travaux de réparation des dernières fuites, souleva le problème des arbres aux abords de la conduite dont les racines participent à la casse de nos réseaux. Une demande devra être faite à l'ONF.

Acceptée à l'unanimité

3. Vote budget eau 2016 rectificatif

Annule et remplace la délibération du 11/04/2016 suite à la hausse de la tarification votée en septembre 2016 afin d'alimenter le fonds de roulement nécessaire pour investir dans la rénovation des réseaux (remplacement de conduite, extension de réseau et mise en conformité des installations de traitement des fosses de La Sagne et de Briançonnet)

Mme Schneider désapprouve la hausse de la tarification trop importante pour les revenus modestes.

| Budget | Mouvements réels Fonctionnement | | Mouvements réels Investissement | |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Eau-assainissement 11/04/2016 | 67 413.84 € | 67 413.84 € | 398 493.52 € | 398 493.52 € |
| Eau-assainissement 31/10/2016 | 69 413.84 € | 69 413.84 € | 128 763.86 € | 128 763.86 € |

Acceptée avec 9 voix pour et une abstention Mme Martin Schneider

La loi NOTRE qui prévoit le transfert de la compétence Eau/Assainissement aux intercommunalités va nous obliger d'envisager la création d'un syndicat regroupant plusieurs Communes.

4. Modification rapport CLECT

Les travaux d'évaluation de la CLECT ont pour but de garantir la neutralité budgétaire pour les communes et la structure intercommunale au moment du transfert d'une compétence. L'attribution de compensation de chaque commune concernée est ensuite modifiée en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT «CAPG », composée de représentants des 23 communes membres de la CAPG, s'est réunie à plusieurs reprises pendant le premier semestre 2016 pour définir les méthodes de calcul et évaluer les charges transférées depuis la création de la CAPG, à savoir pour notre Commune le périscolaire, transfert des communes de l'ex CCMA à la CAPG.

Par ailleurs, la CLECT a corrigé les produits fiscaux de référence pour les communes de l'ex CCMA. L'évaluation de la charge transférée est de 23 807 € contre 20 606 € en 2015.

Acceptée à l'unanimité

5. Convention déneigement Amirat

La prestation de déneigement des voies communales d'AMIRAT sera entreprise par les agents de la commune de BRIANCONNET à l'aide d'un engin de type chargeuse pelleteuse, fraise à neige, dès que possible après que la commune de BRIANCONNET ait satisfait à ses propres obligations en matière de sécurisation de ses voies et sous réserve de la disponibilité des agents et de l'engin.

L'intervention pour le compte de la commune d'AMIRAT ne pourra en aucun cas remettre en cause cet aspect de priorité sur le réseau de la commune de BRIANCONNET dont le traitement restera prioritaire. Le délai maximum de l'intervention est fixé à 24h après la fin de la chute de neige.

M. Taba estime que cette convention ne pourra pas s'appliquer aux regards de la baisse de l'effectif en agents communaux. Par ailleurs, le déneigement du hameau de La Sagne doit être garanti.

Dans ce contexte M. Carlin proposa à M. le Maire de consulter la CAPG afin de voir si les Communes de l'ex CCMA pourraient bénéficier d'une participation financière pour des emplois saisonniers.

Acceptée avec 9 voix pour et une Contre M. Taba

6. Déclassement et vente parcelle communale « La placette »

Déclassement et vente à Mme Vial de la parcelle communale jouxtant sa propriété B N°861 d'une superficie de 73 m² sis à Briançonnet pour un montant de 800 €.

Mme Schneider indiqua que la procédure de déclassement doit être préalable à la vente afin de permettre à tous les intéressés de se manifester.

Acceptée à l'unanimité

7. Participation aux frais de la Classe de mer école de Briançonnet

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes demande à la Commune une participation aux frais relatifs à l'organisation d'une classe d'environnement programmée du 27 au 31 mars 2017 à l'Ecole Départementale de voile de St Jean Cap Ferrat pour les 12 enfants de l'école de Briançonnet.

M. le Maire propose de participer financièrement aux frais de séjour, à hauteur de 11.50 €/jour et par enfant, sur présentation de la facture s'y afférente et de récupérer auprès de chaque commune la participation au prorata des enfants fréquentant l'école de Briançonnet.

Acceptée à l'unanimité

8. Audit de l'éclairage public sur 9 communes

Par délibération en date du 21 août 2015, la commune de Briançonnet a adhéré au groupement de commandes pour la réalisation d'un audit des installations d'éclairage public avec les communes d'Andon, de Briançonnet, de Collongues, de Gars, de Le Mas, de Les Mujouls, de Saint-Cézaire sur siagne, de Séranon et de Valderoure.

Le groupement prévoyait que Saint-Cézaire assurait sa coordination et que chaque commune, après attribution du marché au prestataire, exécutait la partie qui lui était propre, de même qu'elle sollicitait elle-même les subventions nécessaires à son financement. A la réception des premiers dossiers de demande de subvention, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a indiqué ne pas

souhaiter financer le projet, commune par commune, le montant des subventions susceptible d'être accordé à certaines communes étant trop faible au regard des coûts de gestion.

Afin de permettre la réalisation de la totalité de l'opération, la Commune de Saint-Cézaire sur Siagne se propose de porter le groupement de commandes et de faire l'avance aux communes.

Concernant les 204 points lumineux de la Commune le montant s'élève à 528 € étalé sur 4 ans.

Acceptée à l'unanimité

9. Désignation de Maître BOULARD pour représenter la commune

Le permis de construire déposé par la Mairie de Briançonnet concernant le projet de lavoir avec un WC public fait l'objet d'un recours au tribunal administratif de Nice en excès de pouvoir contre M. le Maire par M. et Mme Perez. L'assistance juridique de la Commune, via l'assurance Groupama, propose la désignation du cabinet d'avocat SCP Petit et Boulard pour défendre les intérêts communaux.

M. Henri expliqua que les travaux devaient débiter, après la validation de la DDTM, afin de ne pas perdre les 80 % de subvention attribuée par la Région au titre du FSL.

Le lavoir étant en cours de réalisation mais la création du WC étant en attente d'une nouvelle implantation, M. Mengeaud proposa de revoir cette dernière au niveau de l'entrée du village avec le futur local à containers. M. Schneider regretta le manque de concertation qui paraît comme la conséquence du recours.

Acceptée à l'unanimité

10. Subvention aux associations 2016

| Articles | Nom de l'organisme | nature juridique | Montant subvention € |
|-----------------------|---|------------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| 657362 | CCAS de Briançonnet | Ets public | 900 |
| 6574 | Comité des fêtes "La renaissance Sagnoise" | Asso 1901 | 1200 |
| 6574 | OCCE Coopérative scolaire de Briançonnet | | 200 |
| 6574 | Association Les amis des animaux de Briançonnet | | 100 |
| 6574 | Amicale des pompiers de St Auban | | 100 |
| 6574 | Amicale des sapeurs forestiers de St Auban | | 100 |
| 6574 | Ligue contre le cancer | | 50 |
| 6574 | Réseau Rural d'Education | | 100 |
| 6574 | Association PEP 06 | | 520 |
| | | Total | 3 270 |

Les attributions 2015 au regard de la trésorerie en fin d'année n'ont pas pu être réglées.

Le budget CCAS va bénéficier d'une partie des indemnités d'élus en plus d'une participation de généreux donateurs concernant le goûter de fin d'année.

La renaissance Sagnoise qui ne bénéficie pas de locaux communaux et qui doit de ce fait également régler les factures d'eau et d'électricité se voit attribuée cette subvention en contrepartie.

Acceptée à l'unanimité

* * * * *

Divers

- ✓ **Convention sur forfaits Frais scolaires avec les autres communes** : Mme Saint Martin en charge de la partie scolaire a participé aux réunions avec les différents partenaires dont le gîte tonic afin de maintenir le prix actuel des repas de l'école.
- ✓ **Bois énergie** : les parcelles communales du quartier de la décharge vont pouvoir faire l'objet d'une convention avec M. Boisgontier afin de financer une partie des plaquettes nécessaires à la chaudière communale et valoriser cette ressource.
- ✓ **Déchets** : sensibilisation au tri et au traitement des déchets sur les points de collecte.
- ✓ **Cérémonie du 11 novembre à 11h40** suivie d'un apéritif offert par M le Maire.
- ✓ **Goûter intergénérationnel de fin d'année** : prévu le 10 décembre 2016 et organisé par le CCAS de Briançonnet avec cette année un loto gratuit avec de nombreux lots (intermarché Bormes Les Mimosas, etc) et la remise de cadeaux aux enfants de la Commune.
- ✓ **Location de la salle polyvalente 31/12** : les administrés et ou les associations intéressées sont priés de se manifester car des demandes extérieures à la Commune sont déjà parvenues.
- ✓ **Décharge de Briançonnet** : récupération d'éléments rocheux et de la terre végétale pour les habitants de la Commune, se renseigner en Mairie. Nettoyage effectué par les services communaux. Une opération de nettoyage en partenariat avec le PNR est envisagée. Il est demandé aux utilisateurs de respecter l'usage de cette dernière.
- ✓ **Courrier des riverains du « Saule »** interpellant la municipalité sur la tenue du 2^{ème} balltrap et les nuisances qui en découlent. Ce 2^{ème} balltrap, ayant été destiné à rééquilibrer les finances de Briançonnet festivités, ne sera pas accordé pour 2017.
- ✓ **Dégâts de sangliers quartier du « Saule »** : une battue sera organisée dans ce secteur par l'association de chasse de Briançonnet en respectant les règles de sécurité.
- ✓ **Essaie véhicules de course** : afin de limiter la gêne occasionnée à l'entrée de la Commune, les essais se déroulent maintenant dans le col du Buis. Pour information, 400 € ont été reversés à la caisse des écoles cette année.
- ✓ **Propreté** : la réduction des déjections canines est visible, merci de continuer les efforts.

Prochain Conseil Municipal à définir